

Savoie, Haute Savoie  
Aventuriers personnages pittoresques  
De l'Armée des Vosges  
1870 - 1871

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITE*

**Armée Auxiliaire**  
**CORPS DE L'ÉTOILE**

Frapolli et Baillehache

Tours, 23 octobre, 14 h. 38 soir. Intérieur et guerre à général de division,  
Grenoble.

« Baillehache est accrédité pour faire service d'intendance auprès de Garibaldi, mais il faut la signature personnelle du général Garibaldi pour livrer fonds et effets d'équipement. Je vous remercie des sympathies avec lesquelles vous l'aviez accueilli. Je les reporte à Garibaldi pour lequel j'ai des raisons toutes spéciales de vous demander le concours le plus cordial; faites-le savoir autour de vous ».

-----  
« M Crémieux ministre de la justice nous recommanda M Baillehache et le fit nommer intendant et M Frapolli Italien d'origine membre de la franc maçonnerie un vieillard » signé Bordone

L'armée des Vosges devait aussi se méfier de certains officiers qui mènent des opérations quelque peu suspects à l'intérieur des unités mais aussi à l'extérieur Faire suivre communication pour Garibaldi.

« Le gouvernement tient essentiellement à ne contrarier en rien le général Garibaldi, qui lui prête un précieux concours. En conséquence, MM Frapolli et Baillehache sont expressément invités , chacun en ce qui le concerne , à éviter dans leurs actes ou leurs paroles de faire quoi que ce soit qui puisse contredire ou gêner les ordres de Garibaldi ; s'il survient la moindre plainte de la part de Garibaldi , le gouvernement se verra obligé de retirer toute commission à MM Frapolli et Baillehache, mais il est convaincu que cet appel à leur bon esprit suffira et qu'aucun conflit ne se produira » signé de Freycinet

-----  
Le 5 novembre Dôle Monsieur le directeur

« Par suite de modifications dans l'organisation de l'état-major général le colonel Frapolli n'exerce plus ses fonctions, et il en résulte que les premières instructions

restent toujours en vigueur ; la franchise étant réservée aux seules dépêches de service, vous ne devrez recevoir au départ que celles qui portent ma signature, alors même qu'elles seraient portées payantes, et toute communication télégraphique portant la qualité de chef d'état-major, quel que soit le nom propre dont elle sera précédées, devra m'être adressée directement »

Le colonel Chef d'état-major signé Bordone

-----

« Notre intendant M de Baillehache, ne nous envoyait que des rossignols, et par quantités ridiculement minimales, soit en chaussures, soit en couvertures, soit surtout en armes ». Garibaldi qui lui avait remis une première fois deux valeurs de 100000 francs chacune commençait à se fatiguer de son inaction et de son incapacité ; sa présence d'ailleurs était indispensable auprès du quartier général pour l'organisation du service des vivres et la régularisation de la solde des troupes, quand la demande d'une nouvelle somme d'argent et l'envoi d'un certain nombre de revolvers cotés à un prix très élevé, et en réalité ne valant rien du tout, mit le comble à la mesure ; Le général lui envoya l'ordre réitéré de quitter Chambéry et Lyon, où se parodiait cet intendant d'opéra-comique et de se rendre à Dôle. En même temps il demanda au colonel Bordone, un homme en qui il eut confiance, pour se rendre à Lyon et y solder les achats qu'aurait pu faire M de Baillehache et pour lesquels il avait réclamé de nouveaux fonds, mais non pour y contrôler, ni vérifier une comptabilité dont toute la responsabilité doit rester à M de Baillehache. Le colonel Bordone choisit à cet effet un des officiers de son état-major le capitaine Foulc, le même qui l'avait accompagné à Caprera, et dont l'honnêteté, le dévouement et la fortune personnelle garantissaient de la façon la plus complète la bonne gestion » Garibaldi et l'armée des Vosges par Bordone

Celui-ci était convaincu qu'ils agissaient de concert avec Pantaléo lui-même exclu de l'armée des Vosges pour nuire à cette armée

-----

Lyon le 10 novembre « Au nom du général et par son ordre, les soi-disant corps de l'intendance organisés à Lyon, à Chambéry, par M Baillehache sont dissous »

-----

Le 21 novembre Baillehache se représenta devant Garibaldi avec un ordre de Gambetta pour réintégrer l'armée des Vosges mais Garibaldi refusa.

-----

Frapolli et Baillehache avaient recueillis des officiers et des soldats chassés de l'armée des Vosges en leur donnant des grades supérieurs et arrêtaient à leur passage à Chambéry et ailleurs les étrangers ou les nationaux qui voulaient combattre sous les ordres de Garibaldi en leur promettant une solde supérieure M Baillehache fut remplacé par Garibaldi par l'intendant Baumès

« Qu'on me donne satisfaction dans les affaires Frapolli et Baillehache ou bien qu'on donne au premier le commandement de notre armée et nous irons chez nous »

Garibaldi

« Ils sont en dehors de nous...mais ils agissent toujours contre nous et ont toujours fait de même, embauchent nos hommes, rallient à eux les mécontents chassés auxquels ils donnent des grades supérieurs et mettent le général dans une véritable rage » signé Bordone

-----

Le colonel Frapolli est exclu de l'armée des Vosges mais Garibaldi demande que les sommes avancées par lui soient rendues et que les militaires soient rendus à l'armée des Vosges

-----  
22 novembre Dôle

« En vertu des pleins pouvoirs qui m'ont été conférés par le ministre de la guerre et de l'intérieur Le préfet de Savoie est invité à faire verser à l'intendant de l'armée des Vosges Eugène de Baillehache la somme de cent mille francs pour l'exécution de la mission dont il a été chargé » Signé G Garibaldi

-----

6 décembre par décret gouvernemental le colonel Frapolli ancien chef d'état-major général du commandement de la zone des Vosges a été nommé au grade de général de brigade au titre de l'armée auxiliaire.

-----

7 décembre Le colonel Frapolli est autorisé à recruter par enrôlement volontaire pour le corps de l'Etoile dont le quartier général était à Valence  
Celui-ci utilisa les fonds donnés par Garibaldi pour mettre en route et former ses hommes

-----

Frapolli alla sur Montmélian où il essaya de former son groupe de francs-tireurs dit 'de l'Etoile' mais qui ne rendit aucun service à la République  
En ce qui concerne cette brigade inutile de regarder les délibérations communales de la ville de Montmélian rien aucune information La seule chose mentionnée c'est la désignation le 6 septembre de la garde nationale mobiles et l'achat pour ceux-ci de 40 fusils chassepots le reste la désignation de Jean Baptiste Bel comme capitaine de la compagnie le 23 septembre  
Stephano Canzio qui devait former une 5ème brigade arriva à récupérer certains hommes qui purent enfin servir

-----

Le plus grand nombre des fusils Winchester fut distribué d'ailleurs au petit corps de volontaires commandé par Frapolli, un patriote italien, ennemi déclaré et adversaire acharné de Garibaldi (souvenirs de guerre 1870 par général Thoumas)

-----

Le bataillon de volontaires de Savoie à Chambéry est placé sous les ordres du général Frapolli le 12 décembre

-----

Plusieurs demandes de Garibaldi pour l'envoi des troupes formées et commandées par Frapolli Les officiers supérieurs refusent d'obtempérer

Garibaldi à Frapolli

« ... Massonéri, Pais ont appartenu et appartiennent à l'armée que je commande, votre premier devoir, au lieu de les soustraire à mon autorité était de les obliger à obéir »

-----

7 décembre chef d'état-major à préfet Autorités militaires, Chambéry

« D'ordre du général Garibaldi, faire arrêter et conduire à Autun l'officier Massonéri qui, parti d'ici avec ordre à exécuter s'est soustrait au commandement dont il dépendait et a même fait partir d'ici pour retourner à Chambéry des hommes qu'il expose ainsi que lui-même, à la cour martiale – réponse urgente » signé Bordone

-----

Le 18 décembre Un escadron de cavalerie commandé par le chef d'escadron Gustave Massonéri recruté en partie à Chambéry arrive à Autun

-----

Le 21 décembre Chambéry Préfet a général Garibaldi « Le 6 décembre, j'ai reçu dépêche suivante du ministère de la guerre : Le colonel Païs et ses hommes doivent être maintenus à Chambéry jusqu'à l'arrivée du colonel Frapolli commandant le corps de l'Etoile » : signé Loverdo

-----

LYON, 23 décembre 1870. Guerre A Freycinet, Bordeaux.

« Depuis quelques jours, je lis un grand nombre de dépêches signées Bordone. Cet homme, vous le savez, est chef d'état-major de Garibaldi. On dirait vraiment qu'il est omnipotent, il donne des ordres aux préfets, il prescrit des mesures, il ordonne des arrestations. Il n'y a rien enfin qu'il ne fasse partout, chez lui comme hors de chez lui. De pareilles façons d'agir ne peuvent engendrer que de graves abus, et je tiens encore une fois à vous mettre en garde contre des prétentions démesurées que nous ne pouvons accepter. Pour prendre un exemple, il se targue d'une dépêche que vous avez adressée au général Frapolli et à l'intendant Baillehache. Je ne désapprouve point cette dépêche qui réserve les droits de Garibaldi, ce à quoi je tiens essentiellement. Mais le chef d'état-major Bordone en prend texte pour donner des ordres au général Frapolli, pour lui prendre son monde à Chambéry, pour lui adresser des injonctions blessantes, pour le vexer et le molester en termes qui dépassent toute mesure. Vous n'ignorez pas que le général Frapolli a été commissionné par le gouvernement pour former une légion à part qui n'a rien à voir avec les affaires de Garibaldi. Le général Frapolli, homme de mérite et de cœur, ne peut être à la merci de l'importance momentanée de Bordone, et je voudrais, quand vous écrirez à Bordone, que vous lui fissiez sentir que s'il veut continuer de mériter la faveur bienveillante qu'à la considération de Garibaldi on lui a témoignée, son premier devoir est de laisser M. Frapolli tranquille, libre dans ses fonctions qui sont indépendantes de celles de M. Bordone » signé Gambetta

BORDEAUX, le 25 décembre 1870. Guerre A colonel Bordone, Autun. « A la demande de M. de Serre? Qui m'en a prié après avoir vu votre quartier général, j'ai envoyé un avis au général Frapolli et à M. Baillehache pour les inviter à s'abstenir avec le plus grand soin de tout ce qui pourrait contrarier en quoi que ce soit les desseins du général Garibaldi, auquel j'ai personnellement le désir d'être agréable à raison du précieux concours qu'il veut bien nous prêter. Je suis convaincu que Frapolli, qui est un homme parfaitement honorable et conciliant, et, à son exemple, Baillehache se conformeront avec empressement à mes instructions et sauront éviter tout ce qui pourrait contrarier le général Garibaldi. De votre côté, colonel Bordone, je vous demande de me montrer la même bonne volonté que je vous montre moi-même; abstenez-vous de tout ce qui pourrait provoquer des conflits avec Frapolli et Baillehache. Ces messieurs opèrent actuellement sur un terrain distinct du vôtre. Laissez-les donc à leurs affaires et ne vous en occupez plus. Vous avez présentement devant vous une tâche assez grande et assez belle pour n'avoir rien à envier n'a personne. L'armée de Garibaldi, où vous remplissez un rôle si important, est appelée à se couvrir d'honneur par sa coopération avec nous. Consacrez donc, je le répète, toutes vos pensées à cette œuvre capitale et ne vous en détournes pas pour créer des difficultés à Frapolli et Baillehache, qui accomplissent en ce moment un mandat régulièrement donné et qui doit par conséquent être respecté. Je compte sur le bon esprit dont vous avez fait preuve dans notre dernière entrevue pour nous épargner des conflits qui tourneraient, soyez-en sûr, au détriment de tout le monde » signé Freycinet.

Chambéry a général Garibaldi

« Ministre de la guerre s'est opposé à départ de bataillons, les mettant sous ordre du général Frapolli ; ne puis pas obéir à ordre qu'il n'est pas en mon pouvoir d'exécuter, dirigez-vous au gouvernement par lettre, ai déjà renseigné avec détails Garibaldi et Lobbia, suis simple bourgeois mais si Garibaldi veut, viendrai immédiatement rendre compte de ma conduite devant conseil de guerre ou cour martiale » Signé Païs

---

Proposition de réconciliation de Garibaldi à Frapolli

Une lettre du général Garibaldi au colonel Frapolli en date de Dijon, 18 janvier, est ainsi conçue : « Ne nous occupons pas du passé; songeons « l'avenir; organisez tout ce que vous pourrez d'Italiens, je vous en serai reconnaissant. Envoyez les moi. Nous marcherons ensemble si cela vous va. Faites imprimer ces lignes, si vous le croyez utile. » GARIBALDI. Patriote savoisien

---

28 décembre Le comité de Marseille fonctionnant au profit du général Frapolli est dissous

---

Etat-major à autorités militaires et civiles de Lyon et Chambéry

« D'ordre du général Garibaldi, je vous prie de faire arrêter quelque part qu'il se trouve, les nommés Massoneri, déserteur de notre armée, et, actuellement officier supérieur par un subterfuge quelconque dans un corps dit de l'Etoile, en organisation à Chambéry. Le nommé Massoneri devra être conduit à Autun sous bonne escorte et être mis à la disposition du général Garibaldi » signé Bordone

(Au mois de mars 1871 au moment de l'armistice Le corps de l'étoile est déjà constitué mais on le retrouve à Sisteron le 15 février toujours commandé par Frapolli (Basse Alpes) le désarmement de cette unité aura lieu le 22 février Frapolli rejoignit l'Italie après la guerre et devient parlementaire

Notes : Il a été forcé de rejoindre l'armée autrichienne en 1831, mais il a laissé en 1836. Il est allé à Paris en '1840 pour étudier à l'École des Mines. Ses travaux traitent principalement de l'origine de la terre. Sa formation, etc., la formation géologique de l'Allemagne, la Scandinavie, etc., dans quels pays il a beaucoup voyagé en 1843-47. Il fut pendant quelque temps le secrétaire de la Société Française géologique.. Au cours de l'année révolutionnaire de 1848, il a combattu à Paris et a été ministre de la Guerre du gouvernement Lombardie. Il revient en France comme ambassadeur de la Lombardie, et plus tard de la Toscane et la république romaine. Après la prise de Rome, il a vécu successivement en Suisse, en Sardaigne et en France.. En 1860, il rejoint les forces de Garibaldi en Sicile et en social Naples avec lui. Il a été vice-ministre italien de 1860 à 1874, et était un membre extrême du parti républicain.. Il bourre de premier plan dans les milieux maçonniques.. En 1870, il a combattu avec Garibaldi en France.. Il est mort d'après une longue maladie. Dans le 4ème volume de l'enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Nous y trouvons la déposition d'un M. Baillehache qui, de négociant en Alsace, fut nommé intendant militaire auprès de Garibaldi : Mes opinions personnelles, dit-il, ne me portaient pas à servir dans cette armée ; j'aurais préféré servir dans celle de Charette. Mais enfin j'acceptai. »

Il n'avait pas besoin de le dire, on l'aurait deviné à ses calomnies ; en effet, nous le voyons dans la déposition que ce Baillehache a faite de son séjour à Chambéry. • Voici ce qu'il a osé déposer :

« M. de Baillehache. — J'ai fait partir une ambulance spéciale à ce moment (fin octobre probablement) pour le quartier-général. Comme je vous le disais tout-à-1'heure, j'ai fait immédiatement organiser le comité de Chambéry qui a été présidé par l'adjoint, M. Râbure (sic), aujourd'hui maire de Chambéry, et ensuite par un nommé Paoli, commissaire spécial à la frontière... Dès le principe, des révoltes eurent lieu dans les corps. J'ai été obligé de les réprimer assez sévèrement, avec le concours de M. Guiter\* préfet de la Savoie, et de M. Andrieux, procureur de la République à Lyon... Frapolli s'en allait à Dôle, puis revenait à Lyon et à Chambéry ; tous ces voyages étaient nécessités par le service, mais il n'en est pas moins vrai qu'il m'a laissé toute la grosse besogne à Lyon et à Chambéry. Tous les corps se mettaient en révolte, demandant de l'argent... Bref, il y avait un gâchis impossible auquel il s'agissait de parer. C'est pour cela que j'ai installé un bureau à Chambéry et un autre à Lyon. Plus loin, parlant des détachements garibaldiens, le témoin dit qu'il a expédié le premier dans la nuit du 4 au 5 novembre. Les fonds avaient manqué jusqu'à ce moment, et il continue : « Je ne pouvais pas les faire partir avant d'avoir des fonds. D'abord il n'y avait pas moyen de leur laisser quitter Chambéry parce qu'ils étaient criblés de dettes de tous les côtés. Il n'y avait que des révoltes ; il y a même eu un assassinat commis à l'hôtel des Princes par un officier qui venait réclamer sa solde. Cet officier a tué un caporal de la ligne. Ceci prouve bien ce que valaient même certains officiers garibaldiens. » Le patriote savoisien

« Les allégations de M. Baillehache ne sont qu'un tissu de mensonges et de calomnies. Il est faux qu'il y ait eu à Chambéry, ni dans aucun autre lieu de Savoie, la plus petite révolte de la part des volontaires garibaldiens. Il est faux que des demandes d'argent aient été faites par eux, autres que celles relatives à leur organisation militaire au service de la France. Il est faux que les volontaires garibaldiens aient été criblés de dettes et qu'ils en aient laissé de tous côtés en Savoie, au moment de leur entrée en campagne. Ils n'ont laissé à régler que quelques fournitures d'équipement ; or, cette espèce de dette n'était pas de leur fait, ni sous leur propre responsabilité ; c'était une dette de l'administration militaire française. Mais où le rapport de M. Baillehache devient de la plus insigne mauvaise foi, une calomnie qu'on ne saurait trop flétrir, c'est lorsqu'il dit qu'un officier garibaldien a tué un caporal de la ligne, à l'hôtel des Princes à Chambéry. C'est précisément tout le contraire qui a eu lieu. L'officier garibaldien a été tué par un soldat. Ce fait est de notoriété publique à Chambéry, et nous venons remplir un devoir en déclarant que la déposition de M. Baillehache n'est qu'une calomnie de la plus insigne mauvaise et qu'elle mérite une énergique répression. »

## Franzini et le bataillon Haut Savoyard

Dans la notice de C Duval (Mémoires et Documents du SSHA tome XXXII 1893) L'auteur nous présente Franzini comme un aventurier né a Naples le 23 janvier 1834 il fut soldat napolitain au 12ème chasseur puis passe au 10ème bataillon avec le grade de fourrier ensuite il quitte l'armée napolitaine et devient Engagé volontaire pour cinq ans au 1<sup>er</sup> régiment de

La Légion étrangère (7739) le 13 février 1856 ;  
Passé au 2<sup>e</sup> régiment étranger (3373) le 10 août 1856;  
Caporal le 3 septembre 1856 ;  
Caporal de voltigeurs le 6 décembre 1856 ;  
Sergent le 19 août 1857 ;  
Sergent-fourrier, le 21 septembre 1857 ;  
Sergent le 28 septembre 1858 ;  
Réformé le 29 juillet 1859 ;  
Rayé des contrôles le 1<sup>er</sup> août 1859.

Campagnes :

Du 24 mars 1856 au 22 avril 1859, Afrique : blessures. Coup de feu à la nuque et au bras gauche le 30 septembre 1856, en Kabylie.

-----  
Installé dans l'Yonne à Joigny en tant que percepteur il imagine lors de l'invasion prussienne de créer une Cie de tirailleurs en se donnant le grade de capitaine mais préférera quitter son poste avant l'arrivée des prussiens  
Il alla à Tours en se présentant au ministère de la guerre en tant que général d'état-major

Affecté en haute Savoie pour y créer et former un bataillon haut savoyard

-----  
10 janvier Pellissier (général) reçoit l'ordre de renvoyer les mobilisés de Haute Savoie à Lyon

-----  
- Le 15 janvier préfet de Savoie à général Garibaldi  
« Les mobilisés de Haute Savoie sont partis pour Dijon dans l'ordre et l'effectif ci-après : le 16 janvier, 44 officiers, 1068 hommes, 3 chevaux ; le 17, 36 officiers, 1000 hommes ; le 18, 44 officiers, 1000 hommes, 2 chevaux. Ces hommes passent sous votre commandement, je vous envoie la remise, conformément à la dépêche du ministre du 15 janvier. Le comte d'Armées a été prévenu le 15 au soir » signé Navet

-----  
22 janvier, 1 heure matin.

Général Pellissier A GÉNÉRAL FRANZINI, BEAUNE.

« Je reçois par général Garibaldi communication de la dépêche adressée par vous au sous-préfet de Chalon, dépêche que je ne puis concevoir et que je ne saurais trop sévèrement blâmer. Je vous réitère l'ordre de vous rendre sans délai à Dijon. Si vous avez de mauvaises armes, nous chercherons à vous les changer ; si vous avez des hommes peu exercés, nous les tiendrons en réserve et les abriterons derrière nos murailles, derrière des fortifications. Mais vous ferez nombre, et trouverez du reste assez d'autres mobilisés, tout aussi mal armés que vous, qui vous montreront l'exemple du courage. » PELLISSIER.

-----  
22 janvier, 4 heures 15 matin.

GÉNÉRAL PELLISSIER A GÉNÉRAL FRANZINI, BEAUNE.

« Par ordre du général Garibaldi, je vous envoie une troisième fois l'ordre devenir nous rejoindre sans délai, en faisant au chemin de fer réquisition d'un convoi. Le général met sous votre responsabilité personnelle toutes les conséquences qui pourraient résulter de votre absence, et poursuivra, me dit-il, jusqu'en cour martiale, s'il y a lieu. » " PELLISSIER.

-----

22 janvier un bataillon savoyards refuse de marcher aux combats les armes ne peuvent servir

Dépêches expédiées par le général Franzini commandant les mobiles de la Haute Savoie, au général Pellissier, commandant supérieur à Dijon

« J'ai 6 bataillons ici, ils ne veulent pas, ou plutôt sont peu contents de la nouvelle organisation, c'est-à-dire de mettre sur pied de guerre les bataillons composés de 5 compagnies par canton, les unes de 280 et les autres de 70. Il serait prudent de m'autoriser à échelonner mes légions et les séparer d'ici. Puis-je faire les nominations urgentes ? » Signé Franzini à Beaune

« Il m'est pénible de vous réitérer ce qui fait la peine à un vrai soldat républicain ; mes hommes ont des armes sans chien, sans baïonnettes et d'autres qui ne peuvent être essayées à la cible. – Partir à votre secours serait vous conduire ceux qui, n'ayant pas confiance, se jetteraient dans le désordre. J'ai trop à cœur d'offrir une brigade qui doit enregistrer sous mon commandement de glorieux faits d'armes, mais j'attends les nouvelles armes que le ministre devait m'adresser suivant sa dépêche. Une fois l'organisation et l'instruction finies, je ne me laisserai pas dire deux fois quand faut marcher à l'ennemi » signé Franzini

« Les colonels et chefs de bataillon m'ont répété hier ce qui leur a été rapporté par les commandants de compagnie. Nos hommes ne veulent pas marcher à l'ennemi avant d'avoir reçu l'instruction nécessaire pour se servir de leurs armes. Ils ne peuvent comprendre comment on les a fait venir ici avant d'avoir été exercés au camp même ; ils ne savent pas encore s'ils ne doivent pas, malgré les ordres contraires retourner chez eux. Leur dire d'aller à Dijon serait la révolte accompagnée d'actes dont je ne puis prendre la responsabilité.- Avant de l'exécuter, j'ai voulu demander à Gambetta s'il en prendra la responsabilité. Le sous-préfet en fait autant et aussitôt après la réponse de Bordeaux communiquerai réponse et s'il le faut, me rendrai seul à Dijon non pas pour me battre derrière les remparts, mais pour vous montrer comment un vieux soldat sait sauver son honneur »

« Dans la matinée du 23 janvier arrivèrent ... les mobilisés de Haute Savoie qui depuis longtemps nous étaient annoncés, mais leur commandant supérieur M Franzini... Avait refusé de marcher sur Dijon » Bordonne  
Beaucoup plus tard ils retournèrent au camp de Sathonay un jour un ordre de Gambetta arriva et leur enjoignait de se diriger vers Lons le Saunier mais les légions de Savoie n'exécutèrent pas cette marche car leur fusils ressemblés a de véritables tromblon qu'ils jetèrent lors de leur reflux sur Beaune et Chagny en passant sur le pont de l'Ouche car elles ne valaient rien. (\*)  
On avait essayé de remplacer leurs armes par 40000 carabines Enfield ils les ont refusées parce qu'on leur avait dit que la garde nationale n'en voulait pas

Guerre « Il est nécessaire de déterminer autre position, au point de vue du général Pellissier ; nous avons l'ennemi en vue et il a fait partir pour Lyon trois légions de Haute Savoie, qui, Franzini absent, n'auraient demandé qu'à marcher avec nous. Nos troupes sont insuffisantes pour la vaste enceinte que nous avons à défendre » signé Bordonne

22 Janvier de Beaune a Dijon

« Encore une fois j'attends les ordres de Gambetta. Je ne puis pas avant mettre la révolution et le désordre dans mes troupes ; quant aux menaces de Garibaldi, je puis vous assurer qu'elles sont sans fondements » Franzini

-----

22 janvier 1871.

GÉNÉRAL PELLISSIER A GÉNÉRAL COMMANDANT LA  
DIVISION A LYON, A GÉNÉRAL COMMANDANT LA SUB-  
DIVISION ET A PRÉFET MORIN, MACON.

Faites arrêter partout où vous le trouverez le général Franzini, commandant supérieur des mobilisés de la Haute-Savoie, qui, malgré les ordres les plus précis, a quitté son poste au moment du danger, entraînant avec lui les troupes-sous son commandement.

-----

23 janvier (fausse nouvelle)

Spuller (inspecteur des camps à Lyon) indique à Gambetta qu'une partie des mobiles de la Haute Savoie commandant Franzini arrivée le matin même participent à la victoire d'un combat (environ de Dijon) sur les prussiens

-----

24 janvier à Dijon Bordone a délégué guerre Bordeaux

« Circulaire intérieure indique mobilisés de Haute Savoie comme arrivés a temps pour prendre part au combat d'hier ; cette nouvelle est complètement contraire a ma dépêche d'hier. Dijon continue d'être inondé de fausses nouvelles »

-----

25 janvier ministère de la guerre, Bordeaux

« Il est nécessaire de déterminer ma position au point de vue du général Pelissier, nous avons l'ennemi en vue et il a fait partir pour Lyon trois légions de la haute Savoie qui demandaient a rester avec nous. Nos troupes sont insuffisantes pour la vaste enceinte que nous avons a défendre » G Garibaldi

-----

Délégué de la guerre

« Légions de Haute Savoie, étaient prêtes à partir en chemin de fer, avons donné ordre de suspendre le départ, mais par convenance extrême, avons avisé général Pélissier de donner lui-même ordre. Il répond que l'ordre du ministre est contradictoire ; comme en face de l'ennemi, avons enceinte considérable à défendre, soldats demandaient à rester avec nous, ce sont les officiers et surtout officiers supérieurs bonapartistes ou cléricaux qui fuient le combat : demandons qu'on nous laisse les troupes qui sont ici et qui sont indispensables à la défense »  
signé Bordone

-----

Une lettre d'un mobilisé

Les journaux de Lyon ont beaucoup parlé du général Franzini et apprécient de diverses manières sa conduite à Beaune. Voici ce que je crois être la vérité: Le général Franzini, en nous faisant rétrograder sur Mâcon, ne faisait que réparer une faute. Il était évident qu'on ne pouvait pas nous envoyer au feu si mal armés et si mal exercés. Le grand tort du général, ce que j'appellerai une faute impardonnable, c'est d'avoir consenti à nous conduire à Dijon quand il savait déjà à Annecy que nous

n'étions pas prêts pour y aller. Si vous avez reçu la lettre que je vous ai écrite d'Annecy, la veille de notre départ, vous n'aurez pas été surpris de ce qui nous est arrivé. C'était facile à prévoir et la conduite du général Franzini est inexplicable. On dit qu'on lui a retiré son commandement : nos légions en seront enchantées. Nous n'aurions pas eu les humiliations que nous avons subies si cette mesure eût été prise plus tôt. (Patriote savoisien)

-----

Ancien sous-officier au régiment étranger, il a obtenu un emploi de percepteur des finances le 29 novembre 1859. Au moment de la guerre contre la Prusse, il s'est fait nommer d'abord capitaine des tirailleurs de l'Yonne et peu de temps après, et par arrêté du ministre de l'intérieur, le 30 novembre 1870, commandant supérieur des mobilisés de la Haute-Savoie. Les fonctions de commandant supérieur des mobilisés donnaient en général par assimilation aux titulaires le rang de colonel au titre auxiliaire. Il servit en cette qualité au 20e corps de l'armée de l'Est (1). (Armée des Vosges)

Appelé, avec ses troupes, à la défense de Dijon, le 21 janvier 1871, il refusa de marcher sous prétexte que ses soldats étaient mal armés et fut révoqué de ses fonctions par décision du ministre de la guerre le 31 janvier révoqué et arrêté par le colonel Lambert à Bordeaux pour port illégal d'uniforme et d'insignes militaires, il fut écroué à la maison d'arrêt de cette ville, d'où M. le général Le Flô le fit sortir, après avoir reçu de lui une déclaration écrite par laquelle il reconnaissait et acceptait sa révocation et s'engageait à ne plus porter un uniforme auquel il n'avait pas droit. Plus tard, ses menées à Versailles lors de l'insurrection de la Commune, et même à Paris, à la date du 27 mai, donnèrent lieu à des plaintes qui ne paraissent pas avoir été suivies d'effet. Au mois d'octobre 1871, l'ex-colonel de mobilisés, Franzini, était détenu à la maison d'arrêt de Joigny. Franzini Michel-Marie, né à Naples, fut condamné le 28 août 1874 par la cour d'assises de l'Yonne à cinq ans de réclusion pour faux en écritures publiques, détournement de deniers publics, etc., gracié en 1875. 1874-1889. (AN BB18 1798 7610S74 et 638A74)

En résumé, le sieur Franzini n'a jamais figuré dans les cadres de l'état-major général. Il n'a jamais non plus été officier de la Légion d'honneur, ni même chevalier, titre qu'il sollicitait encore à la date du 18 juin 1871 et qui ne lui a jamais été accordé.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS PUBLIES PAR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE  
M D'ARCHÉOLOGIE TOME XXXII DEUXIÈME SÉRIE— TOME VII  
CHAMBÉRY IMPRIMERIE MÉNARD, RUE JUIVERIE (HÔTEL D'ALLINGES).  
1893

Fait à Notre Dame des Millières  
Le 9 août 2010  
Abbatucci Charles René